

Nom du salarié :



CORONAVIRUS | Covid-19



LIVRET D'ACCUEIL

CEA Paris-Saclay | 7 mai 2020

Saclay / Fontenay-aux-Roses / Evry

Tous concernés
Protégez-vous - Protégez les autres



SOMMAIRE

Qu'est-ce que le coronavirus - COVID-19 ?	...p5
✦ Les symptômes du coronavirus	...p7
✦ Gestes barrières et distanciation physique	...p9
✦ Port du masque	...p10
✦ Nettoyage des locaux	...p12
✦ Les gestes à adopter	
Protégeons-nous, protégeons les autres	
Aux contrôles d'accès	...p13
Dans les vestiaires	...p13
En salle de réunion	...p14
Dans les salles de convivialité	...p15
En zone à risque radiologique	...p15
Lorsque vous recevez une personne extérieure	...p16
✦ Foire aux questions et bonnes pratiques	...p17
✦ Où se procurer gel, masques & lingettes	...p18
✦ Restauration	
Sites de Saclay, Fontenay-aux-Roses, RIE	
dépendants de Saclay et Evry	...p19
Site d'Evry	...p20
✦ Le télétravail	...p21
✦ Les transports pour Saclay (bus CEA)	...p22
✦ Médecins du travail - coordonnées	...p23
✦ Risques psycho-sociaux – aide psychologique	...p24
✦ Autres contacts utiles	...p24





Notre pays, tout comme le monde entier, affronte depuis plusieurs semaines une pandémie sans précédent avec des conséquences humaines très importantes et des impacts forts sur l'économie du pays tout comme sur l'activité industrielle et de recherche.

Depuis le début de la crise, le CEA s'est organisé pour assurer la sécurité sanitaire de ses personnels et des personnels hébergés ou accueillis sur ses sites. Ce point reste notre première priorité. La coordination nationale de crise, mise en place depuis le 15 mars, a permis d'assurer la remontée d'informations locales et de traiter les difficultés rencontrées de manière harmonisée. Elle a également permis la poursuite des activités essentielles sur les centres et la préparation des plans de reprise d'activité en vue du déconfinement.

Le Président de la République, puis le Premier ministre ont indiqué que le lundi 11 mai 2020 marquera le début de la première phase du déconfinement. Cela ne signifie évidemment pas que l'ensemble des salariés du CEA reprendra physiquement le travail ce jour. L'objectif est de s'assurer que les activités puissent être productives tout en assurant la sécurité sanitaire des personnels.

Au plan de la méthode, un cadre général est défini pour l'ensemble de l'organisme. Il pose les principes et définit la doctrine sur les points essentiels (priorité sanitaire, respect des consignes nationales, maintien dans la mesure du possible du télétravail...). Chaque centre a la responsabilité de décliner cette approche localement, en lien avec ses caractéristiques propres et les besoins exprimés.

Le présent livret est conçu pour vous aider lors de la reprise de votre activité sur le site. Il s'adresse également aux prestataires, avec pour mot d'ordre la sécurité et la santé de tous. Il aborde à la fois les dispositions générales applicables à tous les centres, mais également les mesures propres à chaque centre. Elles sont bien sûr susceptibles d'être révisées en fonction de l'évolution globale de la situation du pays.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de mettre en application les consignes indispensables pour préserver la santé de chacun et contribuer à la lutte contre ce virus. L'engagement de chacun est primordial. Je sais pouvoir compter sur vous comme vous pouvez compter sur l'engagement total de la direction générale du CEA, des directions opérationnelles, fonctionnelles et des directions de centre.

Prenez soin de vous.

François Jacq, Administrateur général





Chers collègues du CEA, collaborateurs des organismes associés et implantés et prestataires qui interviennent sur les sites du CEA Paris-Saclay,

Nous sommes entrés dans la phase de reprise des activités du CEA sur le centre. Comme vous le savez, cette reprise doit être progressive pour être réussie. Cette progression a été définie en étroite liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles implantées sur le site, en prenant en compte l'articulation avec les possibilités de télétravail.

Ensemble, nous avons travaillé et travaillons, dans le contexte très évolutif, à organiser cette progression et à prendre les dispositions adaptées, dans le souci permanent d'assurer la sécurité et la santé de tous.

Je vous invite à découvrir les informations pratiques contenues dans ce livret.

Michel Bédoucha
Directeur du centre CEA Paris-Saclay



Qu'est-ce que le coronavirus - Covid-19 ?

1 | Qu'est-ce que le coronavirus ?

Les coronavirus sont une famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères comme le MERS-CoV ou le SRAS.

Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2. La maladie provoquée par ce coronavirus a été nommée Covid-19 par l'Organisation mondiale de la Santé.

2 | Quel est le délai d'incubation de la maladie ?

Le délai d'incubation est la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus Covid-19 est de 3 à 5 jours en général, il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.



3 | Comment se transmet le COVID-19 ?

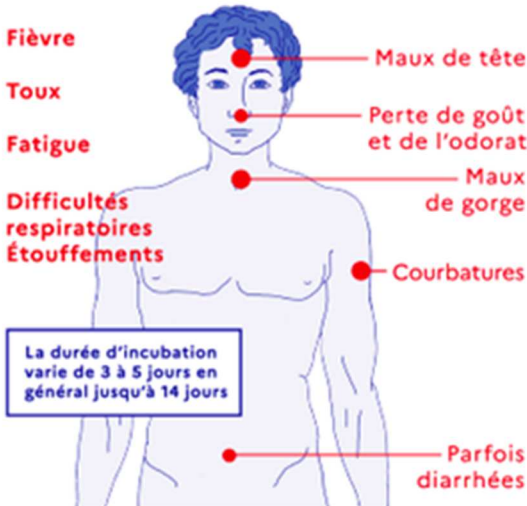
La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions invisibles projetées en parlant, en éternuant ou en toussant). Le virus ne circule pas dans l'air tout seul, mais ces gouttelettes peuvent atteindre une personne à proximité ou se fixer sur une surface, comme les mains ou les mouchoirs. **Les contacts étroits avec des personnes malades et le contact par des mains souillées par des gouttelettes sont ainsi les vecteurs privilégiés de transmission.**

4 | Combien de temps le Covid-19 peut-il vivre sur une surface ?

Dans certaines conditions, ce virus pourrait survivre sur une surface, sous forme de traces, jusqu'à plusieurs jours. Toutefois, les traces de virus ne sont pas nécessairement contaminantes. En effet, au bout de quelques heures, la grande majorité du virus meurt et il n'est probablement plus contagieux. Néanmoins, la transmission du virus par les mains à partir de l'environnement ne peut être totalement exclue.



Les symptômes du COVID-19



Les premiers symptômes sont les maux de tête, les courbatures et la fatigue

Vous présentez des symptômes

- > **Vous êtes sur le site CEA : contactez impérativement la FLS** (ou les secours habituels de votre lieu de travail) et informez le chef d'installation et votre manager ou votre employeur.
- > **Vous êtes chez vous : ne venez pas sur le site CEA**, appelez votre médecin traitant ou le 15 si les symptômes s'aggravent et informez votre responsable et le SST si vous êtes salarié CEA.

Vous pensez avoir été en contact avec quelqu'un qui est contaminé

- > Restez chez vous et évitez les contacts avec votre entourage.



Si vous en éprouvez le besoin, le dispositif de prévention des risques psychosociaux mis en place pour les salariés CEA demeure. La cellule de référents RPS ou le SST de votre centre reste à votre écoute.



Information Coronavirus Covid-19 : 0800 130 000

Tous les jours, 24h/24 (appel gratuit)

Service d'information gratuit sur le Covid-19 et service de soutien psychologique gratuit (cette plateforme n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux)

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Gestes barrières et distanciation physique

Les **gestes barrières** et les **mesures de distanciation physique** sont indispensables pour se protéger et protéger les autres de la maladie.

GESTES BARRIERES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Pour vous laver les mains :

- ✦ utilisez du **savon**, de préférence **liquide** ;
- ✦ frottez **pendant 30 secondes** au moins les ongles, doigts et bouts de doigt, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets ;
- ✦ séchez vos mains avec un **essuie-mains en papier** à usage unique.

DISTANCIATION PHYSIQUE



Restez à plus d'un mètre
de distance
les uns des autres



Évitez
les rassemblements,
limitez les déplacements
et les contacts



Port du masque



Le port du masque chirurgical peut être prescrit à votre poste de travail par le chef d'installation.

L'ISI (Ingénieur Sécurité d'Installation) pourra vous renseigner à ce sujet.

Le masque chirurgical est un masque à usage unique qui est destiné à éviter la projection de **gouttelettes** émises par le porteur du masque ; il limite ainsi la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes.

- ✦ **Respectez une durée maximale de port de 4 heures.**
- ✦ **Jetez-le dès qu'il est mouillé ou souillé** selon les prescriptions édictées par le chef d'installation, dans une poubelle si possible équipée d'un couvercle et munie d'un sac plastique. L'élimination se fait par la filière des ordures ménagères.
- ✦ **Lavez-vous les mains** à l'eau et au savon ou désinfectez-les avec une solution hydro-alcoolique après avoir jeté le masque.



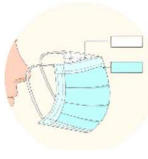
Comment mettre un masque chirurgical ?

1



Lavez-vous
les mains

2



Tournez le masque
bord rigide en haut,
face blanche face à
vous

3



Attachez le
haut du
masque

4



Pincez le bord
rigide et ajustez-le
à votre nez

5



Attachez le bas
du masque

**Si un autre masque
vous est prescrit,
renseignez-vous
auprès de l'ISI
pour disposer de la
consigne d'utilisation.**

Comment retirer un masque chirurgical ?

1



Pour le retirer,
ne touchez
que les attaches

2



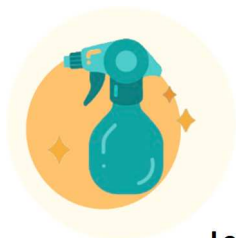
Jetez le masque et
lavez-vous les mains



Le port des gants n'est pas utile pour se protéger du virus car celui-ci ne passe pas à travers la peau. Pire, les gants peuvent être vecteurs de transmission lorsqu'ils sont souillés par des gouttelettes contenant le virus.



Nettoyage des locaux



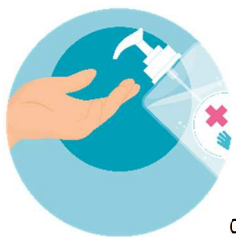
Les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés (eau de Javel, éthanol 70%...) sont efficaces contre le COVID-19.

Les équipes de ménage assurent le nettoyage-désinfection quotidien des sols et plusieurs fois par jour celui des surfaces partagées (poignées portes et fenêtres, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, rampes d'escalier, sanitaires et douches, salles de contrôle, tables et chaises des salles de réunion et de pause).

Les locaux sont par ailleurs aérés plusieurs fois par jour lorsque cela est possible.



L'eau de javel doit être utilisée avec précaution car elle est corrosive pour la peau, les muqueuses et les matériaux.



Au-delà du nettoyage des locaux, chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres ; chacun assure un nettoyage des objets qu'il utilise. Le chef d'installation met des distributeurs de gel hydro-alcoolique à disposition (voir p17), ainsi que des lingettes désinfectantes pour le nettoyage individuel des bureaux.



Les gestes à adopter

Protégez-vous, protégez les autres



AUX CONTRÔLES D'ACCÈS SUR LE SITE

En voiture, à vélo, en moto

- ✦ Présentez votre badge face visible
- ✦ Rangez le coffre arrière de votre véhicule, plage arrière si possible retirée pour faciliter les contrôles



A pied

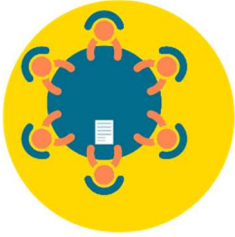
- ✦ Respectez les règles de distanciation physique
- ✦ Utilisez un objet (badge, crayon personnel) pour taper le digicode
- ✦ Utilisez vos coudes pour pousser le tourniquet



DANS LES VESTIAIRES | Les vestiaires sont des lieux de promiscuité. Le nombre de personnes pouvant accéder simultanément à ces espaces est donc limité.

- ✦ Vérifiez le nombre personnes présentes avant d'entrer.
- ✦ Respectez les marquages au sol et le sens de circulation «entrant-sortant» s'il est matérialisé.
- ✦ Lavez-vous les mains et séchez-les à l'aide d'une serviette à usage unique.





EN SALLE DE REUNION | Le maintien de la distanciation physique peut y être particulièrement difficile. Aussi, privilégiez les réunions virtuelles (voir p19) dès que possible.

Le nombre de personnes présentes simultanément est limité. Selon la configuration de la salle, des dispositions complémentaires pourront être arrêtées par le chef d'installation (**port du masque**, par exemple).

- ✦ **Lavez-vous les mains** avant d'accéder à la salle.
- ✦ **Vérifiez que la capacité d'accueil n'est pas atteinte.** Si tel est le cas, vous ne pouvez pas participer à cette réunion en présentiel.
- ✦ **Nettoyez les objets** (feutre, télécommande, micro, pointeur ...) avec les produits mis à votre disposition par l'installation ou dans un kit de nettoyage avant de les transmettre à vos collègues.
- ✦ **Jetez-les déchets dans la poubelle « ordures ménagères »** mise à disposition à cet effet (ou selon les consignes spécifiques à l'installation).





DANS LES SALLES DE CONVIVIALITE ESPACES PARTAGES |

Si la configuration des lieux ne permet pas de respecter la distanciation physique, ces espaces pourront être fermés. Sinon, leur capacité d'accueil est limitée à 1 ou 2 personnes. Les équipements partagés (machine à café, four à micro-ondes, table, distributeur d'eau...) font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection des plus rigoureux et des plus fréquents.

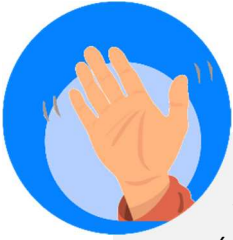
- ✦ **Lavez-vous les mains et vérifiez le nombre de personnes** présentes avant d'entrer.
- ✦ **Nettoyez les équipements communs** (poignées et touches du micro-ondes, touches de la machine à café...) avec une lingette désinfectante avant et après usage.



EN ZONE A RISQUE RADIOLOGIQUE

- ✦ **A l'entrée**, utilisez votre badge pour composer le code sur la borne dosimétrique.
- ✦ **Dans la zone**, avant toute utilisation d'un équipement individuel (dosimètre, EPVR...) ou d'un instrument de radioprotection, **lavez-vous les mains** à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique puis nettoyez l'équipement/instrument à l'aide d'une lingette.
- ✦ **A la sortie**, **lavez-vous à nouveau les mains** à l'eau et au savon après l'autocontrôle.





LORSQUE VOUS RECEVEZ UNE PERSONNE EXTERIEURE AU CEA

- ✦ **Exposez-lui les conditions d'accueil** (accès aux vestiaires, douches, équipements collectifs...) en précisant les conditions de nettoyage/désinfection associées.
- ✦ **Évaluez le risque de contact rapproché pour chacune des phases de travail.** Le cas échéant, des mesures de prévention complémentaires pourront être définies, en vérifiant leur compatibilité avec la prévention des autres risques.
- ✦ **Limitez le nombre d'intervenants au strict nécessaire.**
- ✦ **Limitez au maximum le partage d'objets**, y compris lorsque le prêt de matériel est autorisé dans le plan de prévention. Le cas échéant, nettoyez-les après utilisation par chaque utilisateur.



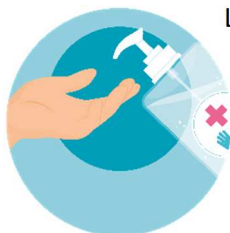
Foire aux questions et partages de bonnes pratiques

La Cellule Qualité Sécurité et Environnement de Paris-Saclay alimente une Foire Aux Questions et des bonnes pratiques afin que l'ensemble des salariés puissent obtenir les réponses aux questions qui peuvent se poser. Elle sera disponible sur le site intranet de CQSE et mise à jour toutes les semaines.

✦ **Les salariés pourront poser leurs questions** via l'adresse mail SAFE@cea.fr.



Où se procurer solutions hydro-alcooliques, masques & lingettes ?



Les équipements individuels pour vous protéger du risque de contamination Covid-19 ainsi que les kits de nettoyage de vos postes de travail sont gérés par les acteurs sécurité (CI, Cis, ISI) de votre installation. Ils seront disposés dans différents endroits de votre installation par le Chef d'installation.

Attention : Les produits désinfectants et la solution hydro alcoolique sont des produits chimiques. Veillez à bien respecter les consignes données par les acteurs sécurité de votre installation. Pensez à bien respecter les consignes d'aération des locaux.

Les fiches de données sécurité seront à votre disposition.

A votre retour dans votre bâtiment, vous serez accueilli par votre chef d'installation. Il vous transmettra les informations nécessaires à l'organisation du travail et répondra à vos questions (points de distribution de solutions hydro-alcooliques, mises aux déchets des masques et lingettes, consignes pour mettre/enlever le masque, vie de l'installation...).

✦ Le lavage des mains avec de l'eau et du savon est à privilégier (voir p.9 : consignes pour se laver les mains).

Chacun de nous :

- ✦ assure la sécurité de tous en nettoyant son petit matériel et ses objets ;
- ✦ informe le chef d'installation en cas d'épuisement des gels, masques ou lingettes.



Restauration



Sites de Saclay et Fontenay-aux-Roses

A la reprise, la restauration en salle ne sera pas possible. Elle sera proposée sous forme de vente à emporter (paniers-repas sur la base de 20 points).

Chaque panier-repas contiendra un menu, boisson non comprise : entrée, plat garni (froid ou à réchauffer selon le menu du jour), dessert. Les menus de la semaine seront mis en ligne sur les sites intranets du CEA Paris-Saclay. Il ne sera pas possible de s'asseoir ni de déjeuner sur place. Pour cette période, par dérogation, vous pourrez déjeuner dans votre bâtiment ou votre bureau (selon l'organisation mise en place par votre chef d'installation).

L'espace Perret (Saclay) ainsi que Le cœur de blé (FAR) seront fermés.

Le respect des gestes barrières, de la distanciation physique, des sens de circulation et des marquages au sol sera impératif :

- ✦ **Respectez le sens de circulation** « entrant/sortant » du restaurant d'entreprise indiqué par des marquages au sol ;
- ✦ **Respectez la distanciation physique** indiquée par des marquages au sol dans la file d'attente ;
- ✦ **Limitez votre temps de présence** dans le restaurant d'entreprise à la récupération de votre panier repas ;
- ✦ **Lavez-vous les mains**, séchez-les à l'aide d'une serviette à usage unique, avant et après votre repas.





Site d'Evry

Compte tenu des difficultés pour se restaurer autour du site d'Evry, il vous est recommandé d'apporter votre repas. Pour cette période, par dérogation, vous pourrez déjeuner dans votre bâtiment ou votre bureau (selon l'organisation mise en place par votre chef d'installation).

A partir de la reprise, les cafétérias pourront vous accueillir pour le déjeuner du midi avec :

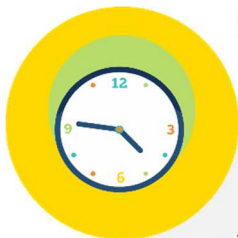
- Le personnel de la société Atalian sera équipée de gants et de masques ;
- 1 personne maximum déjeunera par table, avec une distanciation physique de plus d'1 mètre entre convives des autres tables ;
- Des plateaux déjà équipés (assiette + couverts + verre + serviette) seront mis en place sur les tables.

✦ **Lavez-vous les mains**, séchez-les à l'aide d'une serviette à usage unique, avant et après manger.



Le télétravail

Horaires et maintien du lien



Le fait d'être confiné à domicile abolit en partie les frontières du temps et des domaines d'activité si l'on n'y prend garde.

✦ Respectez des horaires de travail habituels et veillez à maintenir les liens avec vos collègues et votre unité en utilisant les outils de communication.

La sécurité des systèmes d'information



L'usage des moyens de communications instantanés sur les postes CEA (Skype Entreprise) doit être privilégié pour les échanges professionnels.

Des dispositions spécifiques à la DAM sont édictées par ailleurs.

Aucune ressource personnelle ne doit être utilisée dans le traitement de données professionnelles en télétravail (à l'exception des services en ligne dits « MOBI standard »).

Le VPN est une ressource partagée qui doit être utilisée avec parcimonie, notamment avec les bonnes pratiques suivantes :

- ✦ **Ne restez pas connecté(e) si vous n'en avez pas besoin.**
- ✦ Si vous souhaitez uniquement consulter vos mails, n'utilisez pas le VPN mais le **webmail** : <https://webmail.cea.fr>
- ✦ Seule la messagerie instantanée « SIGNAL Private Messenger » est autorisée. Elle répond aux critères de sécurité du CEA. Elle peut être téléchargée pour ordinateurs et mobiles ici <https://signal.org/fr/>.



Les transports pour Saclay (bus CEA)



Le service des bus redémarrera à la date de reprise d'activité. Le port du masque sera obligatoire. Les cars seront désinfectés tous les jours.

Aux arrêts, les salariés attendant leur bus devront respecter la distanciation physique. Dans les bus, ils occuperont un siège sur deux. Les chauffeurs seront isolés et les entrées / sorties se feront par l'arrière.

La navette mutualisée qui part de la Porte d'Orléans à Paris sera organisée de la même façon.



Médecins du travail



Si vous avez des questions concernant votre santé, n'hésitez pas à contacter par mail (accessible 7/7j) le médecin du travail rattaché à votre unité. Il vous répondra très vite et si besoin par téléphone.

Site de Saclay :

Dr LE PORS HELFER Nadine - nadine.leporshelfer@cea.fr :
CIS Bio international / DG/CEAPSAC/DSPS/FLS SAC / DRF/Joliot
(hors SHFJ, NeuroSpin et DMTS)

Dr BAERT Patrice - patrice.baert@cea.fr
ISAS / DDS / DES / DG / DRHS / DRI / SHFJ / TechnicAtome /
DRF/IPHT

Dr GRABAS Alice - alice.grabas@cea.fr
DCom / DAPS / DRF / DRT / DSI / INSTN / DRF/IRAMIS /
DRFT/LIST / DRT/LIST/DILS / DRT/LIST/DISC / DRT/LIST/DM2I /
DG/CEAPSAC (hors FLS)

Dr FABRE Isabelle - isabelle.fabre@cea.fr
DARCI / DAS / DFP / IRFu / NeuroSpin / Soleil

Dr BENMEHIDI Mohamed - mohamed.benmehidi@cea.fr
DRF/LSCE / DRT/LIST/DACLE / DRT/LIST/DIASI / DJC / DSSN /
DRF/Joliot/DMTS

Sites de Fontenay-aux-Roses et Evry :

Dr LE PORS HELFER Nadine - nadine.leporshelfer@cea.fr



Risques psychosociaux

Aide psychologique



Référents en prévention des risques psychosociaux :

- Sandrine Rateau : 06 83 25 64 94 (ISE)
- Véronique Troger : 06 24 21 73 86 (SRHS)
- Adeline Aubert : 07 84 12 83 57 (SRHS)
- Jérôme Ausort : 06 75 05 38 21 (SRHS)
- Dominique Aulagner : 06 75 65 46 10 (SRHS)

Représentants du personnel désignés au Comité de prévention des risques psychosociaux au travail :

- Karine Robert : karine.robert@cea.fr
- François Nizery : francois.nizery@cea.fr

Le Cabinet Stimulus répond aux salariés pour un soutien psychologique (anonymat garanti) :

- au numéro vert gratuit 0 800 737 797 ;
- sur www.stimulus-malakoffhumanis.com
(identifiant : cea-ML, mot de passe : scs-26ML).

Autres contacts utiles

Assistants sociales :

Caroline Chevalier le Lan : Caroline.chevalierlelan@cea.fr

Caroline Lacroix Lagrandeur :

caroline.lacroixlagrandeur@cea.fr

Correspondants SRHS :

Véronique Troger : 06 24 21 73 86 veronique.troger@cea.fr

Jérôme Ausort : 06 75 05 38 21 jerome.ausort@cea.fr

